



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

CHOIX DE L'EMPRUNT POUR FINANCER LES TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DEVANT LA MAIRIE ET LA SALLE COMMUNALE

Le maire informe le conseil que les travaux d'aménagement devant la mairie et salle communale se terminent. L'aménagement paysager se fera dans la semaine du 16 au 20 novembre. La réfection totale de la route départementale rue de la mairie est programmée vendredi 20 novembre. Aucun véhicule ne doit passer sur l'espace aménagé. Les barrières le long de la départementale resteront en place jusqu'à fin novembre.

- Pour financer le reste à charge de la commune, le conseil décide de profiter des taux financiers très bas et donc de faire un emprunt à moyen terme de 90 000 € sur 15 ans à échéance fixe trimestrielle. Après avoir étudié 2 propositions, il retient l'offre du Crédit Agricole au taux fixe de 0.58 %.
- Pour financer les avances de trésorerie liées au paiement de la TVA dont le remboursement est prévu en juillet 2022 et après avoir étudié 2 propositions, le conseil retient l'offre du Crédit Agricole pour un prêt à moyen terme au taux fixe de 0.34 % pour un montant de 30 000 € sur une période de 18 mois.
- Dans l'attente des versements des subventions, le conseil décide de retenir la proposition du Crédit agricole pour un prêt court terme de 90 000 € pour une période maximale d'un an (avance de trésorerie) à taux fixe (0.32 %).

CHOIX DE L'EMPRUNT POUR L'AUTOFINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS DU CHÂTEAU D'EAU

Le maire informe le conseil que les travaux de réhabilitation du château d'eau seront réceptionnés le 23 novembre.

Pour financer le reste à charge de la commune, le conseil décide de faire un emprunt à moyen terme de 40 000 € sur 15 ans à échéance fixe trimestrielle. Le conseil retient l'offre du Crédit Agricole au taux fixe de 0.58 %.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT RELATIF AUX COMPÉTENCES VOIRIE ET CONTRIBUTIONS AU SDIS

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais est chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes lors de chaque transfert de compétences à la communauté de communes. Il indique que la CLECT s'est réunie le 26 octobre 2020 afin de confirmer les participations communales des transferts de charges liées à l'exercice des compétences Voirie d'intérêt communautaire et Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour l'année 2020 telles qu'elles avaient été arrêtées en 2019 (réunion municipale du 26/11/2019). Selon la règle de majorité qualifiée, il appartient aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT. Après les explications du maire concernant notamment Givraines, le conseil décide (10 voix pour 1 abstention) d'approuver le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Pithiverais.

RENOUÈLEMENT D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CDG 45

La convention d'adhésion au service de la médecine préventive signée avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret pour les visites médicales des agents municipaux arrivera à échéance le 31 décembre 2020. Après avoir délibéré, le conseil décide de la renouveler pour 3 ans (01/01/2021 e 31/12/2024).

DÉLIBÉRATIONS MODIFICATIVES

Budget assainissement : Une régularisation de 0.32 € est nécessaire pour régler une facture de l'agence de l'eau. Le conseil décide la délibération modificative suivante : D61523 : - 0.32 € / D701249 : +0.32 €.

Budget commune : En complément des dépenses prévisionnelles inscrites lors du vote du budget 2020 (10/03/2020), le conseil décide la délibération modificative suivante : D2158 : 20 000 € (achat de matériels) / D2315 : 17 000 € (complément aménagement accessibilité devant mairie) / R1641 : 37 000 € (part d'emprunt non budgétisé)

QUESTIONS DIVERSES

❖ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR DES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DE ROUTES COMMUNALES

En complément de la demande de subvention auprès de l'état dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la rénovation de la rue de Bourgogne (voir compte rendu du conseil du 29/09/2020), le conseil décide de déposer une demande de subvention auprès du département du Loiret au titre des subventions communales (volet 3). En s'appuyant sur les estimations 2019 effectuées par le maître d'œuvre TpF (Patrick Forest), la demande portera sur un programme complet de l'ensemble des routes communales restant à mettre en état soit 136 000 €

❖ COLIS DE FIN D'ANNÉE

La commission d'action sociale s'est réunie 2 fois (19/10 et 6/11). Elle propose qu'au vu du contexte sanitaire d'annuler le repas de fin d'année offert aux habitants de 70 ans et plus mais de maintenir les colis pour les personnes de 80 ans et plus.

Après avoir consulté 4 prestataires, elle retient, à la majorité des membres, « le Comptoir de Claire » à Pithiviers. Le conseil retient l'ensemble des propositions de la commission.

❖ EXPLICATIONS DE L'ORIGINE DES 3 COUPURES D'EAU EN 15 JOURS

Le service de distribution des eaux potables a été interrompu 3 fois en peu de temps :

- 13 octobre coupure une journée annoncée dans le compte rendu du conseil municipal du 29/09,
- 1^{er} novembre : une panne électrique générale dans l'ouest du Pithiverais et notamment à Yèvre-Le-Châtel a entraîné l'arrêt des pompes d'alimentation du forage intercommunal pendant environ 2 heures,
- 3 novembre : le raccordement de la canalisation de distribution au château d'eau était programmé pour le 4 novembre (1h 30 de coupure). La rupture d'un joint a précipité le raccordement d'où une coupure non annoncée et plus longue que prévue.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ RAPPEL : PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE À LA MAIRIE :

Le maire rappelle que chaque personne venant à la mairie doit **impérativement** porter un masque.

❖ COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

1. Le **SITOMAP rappelle** que pour chaque collecte, les poubelles doivent être orientées les poignées de vos bacs vers la route. Merci de faciliter le travail des agents du syndicat.
2. **Le maire rappelle de nouveau** que les poubelles mises à disposition rue des Haies et des Ouches ne sont pas des 2^{èmes} poubelles individuelles. Elles sont réservées aux personnes ayant une résidence secondaire et à celles devant s'absenter plusieurs jours avant le passage du camion de ramassage des ordures ménagères.

La nature et le tri des dépôts sont les mêmes que celles des habitants. Il est inadmissible de trouver des appareils électroménagers, des gravats, des fils électriques, voire des cannettes de bière pleines et maintenant un clic clac !!.....

Toutes les déchetteries sont à la disposition des Givrainois !

Si les dérives de dépôts sauvages continuent, la commune retirera ce service

❖ RAPPEL : DÉCORATIONS DE NOËL

Les membres de l'Amicale de Givraines procéderont à l'installation des décorations de Noël le samedi 5 décembre 2020. Le rendez-vous est fixé à 14h 30 sur la place de l'Église.

❖ CHIENS ET CHATS : RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES

- * Les chiens sont interdits dans le cimetière même tenu en laisse.
- * À l'intérieur du village et dans ses extrémités proches, les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse, quelle que soit la grosseur de l'animal.
- * Les propriétaires de chats doivent contrôler leurs déplacements et prendre les mesures nécessaires pour contrôler leur prolifération.

❖ SOUSCRIPTION MARIANNE (VOIR COMPTE RENDU DU 2/09/2020 ET LE SITE DE GIVRAINES (www.givraines.fr))

La souscription publique lancée pour l'achat de la Marianne œuvre de Jean Anguera est toujours ouverte. Le versement ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu (article 200 et 238 bis du code général des impôts). Les souscriptions sont à réaliser à la mairie.